

Assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le vendredi 17 juin 2011 au Centre Jean-Guy Prévost à compter de 16 heures et à laquelle sont présents

Son honneur le maire monsieur Yvon Quevillon

Et les conseillers suivants :

Monsieur Vincent Cloutier
Madame Lucienne Fortin
Madame Johanne Bonenfant

Absences Mesdames Suzanne Gorley et Ginette Lamoureux
Monsieur Jean-Pierre Chalifoux

Un avis a été signifié à tous les membres du conseil

Madame Betty McCarthy directrice générale est aussi présente

Aucune assistance



1. Ouverture de l'assemblée

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Sujets et documents le cas échéant

3.1 Application du règlement concernant la garde de chevaux dans le dossier numéro d'immatricule 5261-22-5849

3.2 Résolution concernant la demande des résidents du lac Grier

3.3 Résolution concernant le refus de la demande pour le réseau d'aqueduc privé

4. Parole au public

5. Levée de l'assemblée

2011-E-1706-01

Ouverture de la présente assemblée

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu à 16 heures que la présente assemblée soit ouverte.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2011-E-1706-02

Adoption de l'ordre du jour

Le maire monsieur Yvon Quevillon procède à l'adoption de l'ordre du jour

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2011-E-1706-03

Application du règlement de zonage concernant la garde de chevaux dans une zone interdite

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que la municipalité applique le règlement de Zonage concernant une plainte reçue pour la garde de chevaux dans une zone Interdite.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2011-E-1706-04

Demande déposée par les résidents du Lac Grier

- | | |
|------------------------|---|
| CONSIDÉRANT QU' | en 1991 une entente a été signée entre le Ministre des Terres et Forêts et la Commission scolaire Pierre Neveu à l'effet de créer une forêt d'enseignement et de recherche dans la forêt Sicotte; |
| CONSIDÉRANT QUE | cette entente est valide pour une période de 25 ans, elle devrait se terminer en 2016 |
| CONSIDÉRANT QUE | les activités de la forêt consistent à aménager des chemins forestiers, effectuer des travaux de voirie, couper le bois, piller le bois, charger le bois sur des camions de transport. Ces travaux occasionnent le passage de plusieurs camions lourds sur les chemins municipaux, en particulier le chemin Pin-Rouge au Lac Grier; |
| CONSIDÉRANT QUE | l'utilisation d'armes à feu dans un champ de tir à proximité des résidences privées au Lac Grier crée un climat d'insécurité, de tension et de stress aux propriétaires avoisinants. Ce type d'activité fait partie de la formation forestière; |
| CONSIDÉRANT QUE | les résidents du Lac Grier sont confrontés au va et vient d'équipements lourds tels que : chargeurs sur roues, niveleuses, camions de transport, débrousailluses, tronçonneuses et plusieurs |

autres types de machineries considérées essentielles aux activités en forêt ;

CONSIDÉRANT QUE ces inconvénients nuisent considérablement à la vie familiale, à la quiétude et à la sécurité des résidents de ce secteur.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu plusieurs plaintes depuis le début des activités de l'école d'enseignement et de recherche en foresterie;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du Lac Grier proposent un compromis aux représentants de l'école d'enseignement et de recherche de la Commission scolaire Pierre Neveu;

CONSIDÉRANT QUE ces propriétaires demandent qu'une zone tampon autour des résidences privées soit délimitée à un (1) kilomètre d'un point central du Lac Grier et qu'aucune activité forestière ne soit autorisée dans cette bande de protection;

CONSIDÉRANT QU' il serait préférable que ce rayon de un (1) kilomètre soit à vocation : résidentielle, villégiature et récréative seulement;

CONSIDÉRANT QUE les résidents étaient présents à cet endroit avant la création de l'école;

POUR CES RAISONS :

Il est proposé par la conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère Madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu de demander au Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune de créer cette zone de protection et d'interdire toutes les activités en foresterie à l'intérieur de cette zone tampon au Lac Grier.

Il est également résolu de demander que cette résolution soit envoyée à Monsieur Claude Dionne, ing. F. (MRNF), Monsieur Pierre Rondeau, préfet MRC et à Mme Stéphanie Vallée, députée

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2011-E-1706-05

Refus de la demande pour le réseau d'aqueduc privé

Suite à une demande présentée à la municipalité par monsieur Roland Dorion afin que la municipalité prenne son réseau d'aqueduc privé, situé sur le chemin de la Montagne, il est proposé par le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Lucienne Fortin qu'une lettre lui soit envoyée l'avisant que la municipalité refuse de prendre à sa responsabilité son réseau d'aqueduc privé.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2011-E-1706-06

Fermeture de la présente assemblée

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux appuyé de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu à 18 heures 45 que la présente assemblée soit fermée.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Yvon Quevillon
Maire

Betty McCarthy
Directrice générale